

6 ANS POUR ALLER DE L'AVANT

Programme stratégique transversal du Centre Public d'Action Sociale de Mont-Saint-Guibert.

Introduction – Préambule

Le Programme Stratégique Transversal est une démarche de gouvernance locale. L'arrêté du gouvernement wallon du 19 juillet 2018 a intégré le PST dans la loi organique des CPAS (article 27 ter). C'est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Conseil de l'Action Sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixé. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST se base sur la Déclaration de Politique Sociale.

Le PST est soumis à une évaluation par le Conseil de l'Action Sociale au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci.

Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre du PST et le Directeur financier effectue son suivi financier.

Le PST est soumis au comité de concertation avant sa présentation devant le Conseil de l'Action Sociale.

Le Centre Public d'Action Sociale de Mont-Saint-Guibert est situé Grand' Rue 39/1 dans des locaux appartenant à l'administration communale.

Le Service Social se trouve au rez-de-chaussée et est composé de quatre assistantes sociales soit 3,75 ETP : deux assistantes sociales s'occupent du service social général, une assistante sociale de l'insertion socio-professionnelle et une assistante sociale de la médiation de dettes, des ILA et de l'énergie.

Le Service Administratif se trouve au premier étage. Il est composé des deux grades légaux et de trois agents (un agent administratif attaché au Directeur général et deux agents attachés au Directeur financier) soit 4 ETP.

Le Service des aide-ménagères et titres-services comprend 11 agents soit 7,9 ETP.

Le Service du Taxi Social comprend un agent à temps plein.

Le budget 2019 du CPAS s'élève à 2.266.392,70 € à l'ordinaire et à 23.000 € à l'extraordinaire. La dotation communale s'élève à 855.000 euros.

Au 1^{er} janvier 2018, Mont-Saint-Guibert comptait 7.562 habitants, ce qui représente une augmentation de 7,01 % en cinq ans. Il y a 51,2 % de femmes et 48,8 % d'hommes. Les personnes non belges représentent 5,73 % de la population.

L'ensemble de ces habitants sont répartis sur une zone de 18,7 km² ce qui correspond à une densité de 414,8 habitants/km².

En ce qui concerne la population de Mont-Saint-Guibert, nous pouvons constater différentes caractéristiques :

- Une augmentation progressive de la part des 65 ans et plus qui passe de 9,2 % à 14,9 % en 20 ans ainsi qu'un maintien à 4% de la population des seniors de 80 ans et plus ;
- Les tranches d'âge les plus représentées sont celles des 24 à 29 ans et 45 à 49 ans ;

- Bien que l'on constate une diminution globale du nombre de jeunes sur la commune, Mont-Saint-Guibert fait partie des 25 communes de Wallonie où l'âge moyen est le plus bas soit 39,2 ans.

En ce qui concerne le taux de chômage, celui-ci s'élève à 9,5 % en 2016 alors que la moyenne du taux de chômage en Wallonie est de 14,6 % (données issues de WALSTAT).

Il y a eu 55 bénéficiaires différents du revenu d'intégration au cours de l'année 2018.

Nous noterons encore qu'il y a 179 logements sociaux sur le territoire de Mont-Saint-Guibert, tous gérés par l'Immobilière Publique du Brabant wallon.

Un comité de pilotage du PST a été créé et est composé du Directeur général, du Directeur financier, de Florent Bastin, agent administratif et d'Angélique Vivier et Morgane Vandiest, assistantes sociales.

Programme Stratégique Transversal

A. Volet interne : « Veiller à ce que chaque agent se sente bien dans un environnement de travail agréable et qu'il fournisse un travail de qualité »

I. Etre un CPAS bien géré = **Objectif Stratégique**

1. Développer une gestion optimale des ressources humaines = **Objectif opérationnel**

- Etablir un profil de fonction (rôle et fonction de chacun par rapport à l'organigramme)
- Recueillir les besoins et souhaits des agents en matière de formation et informer ceux-ci des différentes offres existantes
- Elaborer un plan de formation du personnel
- Procéder à une évaluation du personnel
- PMR : formation spécifique pour le chauffeur du taxi social

2. Améliorer la communication interne et externe = **Objectif opérationnel**

- Travailler l'accueil (au sens large) des personnes au sein du CPAS (canevas courrier, canevas délibération, procédure de réception des appels téléphonique, accueil au sein de l'administration,...)
- Travailler la communication interne (ex : tableau des congés,...)

3. Veiller au bien-être et au cadre de vie des agents = **Objectif opérationnel**

- Veiller à ce que chaque agent dispose des connaissances et du matériel utile à sa fonction
- Veiller à ce que chaque agent fournisse un travail de qualité en respectant des dispositions légales (inspection)
- Déterminer les conditions de travail du personnel lors des vagues de chaleur
- Créer un espace sécurisé pour mettre les vélos électriques des membres du personnel
- Organiser un team building afin de renforcer la cohésion de l'équipe

II. Etre un CPAS tourné vers l'avenir = **Objectif Stratégique**

Réfléchir au devenir administratif du CPAS (nouveaux locaux mieux adaptés => déménagement) = **Objectif opérationnel**

B. Volet externe : « Veiller à ce que chaque citoyen puisse bénéficier de l'aide la plus appropriée à sa situation et reçoive toutes les informations en lien avec celle-ci »

I. Etre un CPAS qui établit une communication claire et précise envers les citoyens = **Objectif Stratégique**

Améliorer l'information à la population = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Page Facebook
- b. Informations communales
- c. Brochure explicative des services existants et aides proposées par le CPAS
- d. Site internet (mise à jour + développement)
- e. Mise à jour du règlement du taxi social
- f. Mise à jour des règles de fonctionnement du service titres-services

II. Etre un CPAS qui est le pilier social de la commune, qui joue un rôle premier dans l'action sociale locale = **Objectif Stratégique**

1. Maintenir et développer l'offre des services du CPAS = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Continuer à assurer les missions de base du CPAS
- b. Permanence sociale (organisation d'une permanence en soirée)
- c. Médiation de dettes (collaboration avec d'autres partenaires)
- d. Service énergie (organisation d'actions de prévention)
- e. Epicerie sociale : maintien et développement en partenariat avec Chastre et Walhain
- f. Achat d'un local permettant différentes activités du CPAS + endroit de stockage pour les dons de mobilier et/ou de vêtements

2. Améliorer le fonctionnement du Taxi social = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Maintien du service existant
- b. Redéfinir le rôle du taxi social (nouveau règlement)
- c. Développement du service en faisant appel à des bénévoles (convention à établir + couverture assurance)
- d. Création d'un taxi PMR en collaboration avec Chastre et Walhain
- e. Renouvellement du véhicule du taxi social (recherche de subsides)

3. Développer un projet global d'insertion = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Maintien et développement du service existant
- b. Développement des partenariats :
 - Collaboration avec l'ALE
 - Convention avec le secteur privé
 - Prospection auprès des entreprises établies sur la commune
 - Convention cadre CPAS – Forem
 - Convention avec des organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP)
- c. Désignation d'un médecin contrôle pour l'aptitude au travail
- d. Solutions pour personnes avec enfants en bas âge (crèche – gardienne à domicile)
- e. Mise sur pied d'ateliers CV et lettre de motivation
- f. Création d'un Espace Public Numérique

4. Développer l'aide aux personnes et aux familles = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Maintien du service aide-ménagère titres-services
- b. Collaboration avec les services d'aide-familiale : voir pour conclure une convention avec la CSD ou d'autres partenaires
- c. Collaboration avec les services d'aide-ménagère : voir pour établir des conventions avec d'autres partenaires
- d. Organiser la livraison de repas à domicile
- e. Brico-dépanneurs (convention)
- f. Prévoir des moyens d'actions vis-à-vis de la population plus fragile lors de vagues de chaleur ou de grand froid
- g. Mise à disposition d'un ouvrier pour de petits travaux (règlement à établir)

5. Développer l'épanouissement personnel et culturel = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Promouvoir et utiliser le subside participation et activation sociale
- b. Promouvoir et utiliser le subside article 27
- c. Poursuivre les cours de gymnastique pour les aînés
- d. Organiser un goûter des aînés en collaboration avec l'échevinat communal
- e. Organiser des excursions, visites et/ou activités pour permettre aux familles de sortir de leur quotidien (visite à la mer, dans les Ardennes, fête de Saint-Nicolas, Noël, atelier cinéma...)
- f. Permettre l'accès aux plaines de vacances avec un tarif préférentiel pour les familles dépendant du CPAS

III. Etre un CPAS qui s'implique dans la problématique du logement = **Objectif stratégique**

1. Mieux répondre aux situations d'urgence en matière de logement = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Création d'un groupe de travail avec la commune par rapport à cette problématique
- b. Acheter le logement
- c. Définir la destination du logement
- d. Rechercher des subsides en lien avec ce projet
- e. Définir la manière de gérer le logement (moyens humains et matériels + convention d'occupation)

2. Renforcer l'offre de logement public sur la commune = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Logement sis Grand' Rue 45 : mener la procédure à son terme par la signature du bail emphytéotique avec l'IPB.
- b. Logements sis Jardin de l'Orne : mener une réflexion quant à la concrétisation de la promesse de vente de deux logements et la destination à leur donner.

IV. Etre un CPAS partenaire à l'écoute et écouté, respecté et respectueux = **Objectif stratégique**

Créer, maintenir ou développer les synergies = **Objectif opérationnel**

Actions :

- a. Commune :
 - Partenariat pour les marchés publics
 - Convention pour la mise à disposition d'un ouvrier à mi-temps
- b. Avec d'autres CPAS
 - Épicerie sociale
 - Taxi social pour les PMR
- c. Autre partenaires
 - Aide-familiale : ASD, ISBW, CSD
 - Brico-dépanneur : ISBW
 - Aide-ménagère : ASD
 - Logement public : AIS
 - Service des accueillantes conventionnées : ISBW
 - Médiation de dettes : Avocat Jacobs